

Les Amis du Vieux Saint-Germain

Une page d'archive...

page n° 94 du 3 avril 2024



La parcelle cadastrale A 913, terre du Château-Neuf

Le cadastre français, mis en chantier pendant la période impériale, a eu une influence décisive en Europe¹. Sa création a été décidée par la loi du 15 septembre 1807 avec un objet fiscal dont les plans et la matrice cadastrale répertoriant les parcelles privées sont les principaux instruments.

Après 1836 et le tracé de la route reliant le pont du Pecq à la place Royale de Saint-Germain-en-Laye au milieu des jardins des terrasses basses du Château-Neuf, les parcelles situées à droite de la route en montant sont longtemps restées dans l'oubli. Cependant l'étude de l'histoire de la parcelle A 913, nommée ainsi initialement, permet de retrouver son unité. Une recherche croisée des matrices des anciens cadastres avec des actes notariés reconstitue les passages de sa transformation du côté nord.



Fig. 1 : Extrait du cadastre napoléonien de 1820 pour Le Pecq Village (3P2 1443 AD78), représentant la parcelle section A, n° 913.

Cette parcelle est celle des terrasses basses du domaine du Château-Neuf de Saint Germain (6^e-7^e terrasses et Jardin des Canaux). Au-dessus, la 5^e terrasse et le pavillon Sully complètent le clos appelé le Grand Plan² par Maître Magnier en 1817.

Elle est limitée à l'ouest par les parcelles section A 903-904-905 jouxtant l'avenue du pavillon Sully et l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour moitié à Saint-Germain-en-Laye. A l'est, proche de la Seine (en bas), elle est limitée par le mur de clôture.

Sa limite nord (à droite) est encore aujourd'hui le mur de clôture avec en arrière les petits bassins des parcelles section A 907-908-909 (propriété Charvet puis Résidence des Thermes sur fig.2). Sa limite sud (à gauche) est représentée par les parcelles du Village, de bas en haut : section A 914-915-916-917-918-919 avec probablement à l'époque, le mur de clôture sud du domaine du Château-Neuf.

¹ Florence Bourillon, Pierre Clergeot et Nadine Vivier (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe. Les systèmes cadastraux au XIX^e et XX^e siècles*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008, publication sur OpenEdition Books en juin 2021.

² Maître Magnier, Description, Limitation et Estimation de tous les objets composant le clos appelé le Grand Plan, 1817 (AD 78, dossier UO 147).

Fig. 2. (ci-contre) : Superposition du cadastre napoléonien de 1820 avec le cadastre 2023³ pour la partie nord.

La limite nord (clôture du domaine du Château-Neuf) est tracée en vert par l'autrice. Les parcelles situées autour du mur de la terrasse 6 sont pointées par des flèches vertes.

L'actuelle parcelle section AP 147 (flèche verte vers l'immeuble du Vermont) portait le numéro 1414 /913 en 1892 (matrice cadastrale) repéré car le nom de sa propriétaire figurait aussi sur un acte notarié de 1976 (AM 3W 28 Le Pecq) témoignant de l'appartenance de ce lieu aux terres du Château-Neuf.

De l'autre côté du mur de la 6^e terrasse (trait rouge doublé vert pour uniquement montrer la partie de l'avancée du mur et à droite), le trait bleu montre le mur nord de la 7^e terrasse et son avancée décalée au dessus.

Pour la parcelle section AP 145 (devenue AP 290/289) du 1 impasse du quai Voltaire, un acte de propriété permet de repérer la A 913 grâce à la retranscription des notaires le 22 janvier 1942 : section A, 913 p, 1408/913 et section A, 1413/913. Le terrain de l'immeuble le long de la route faisait bien partie du Château-Neuf.

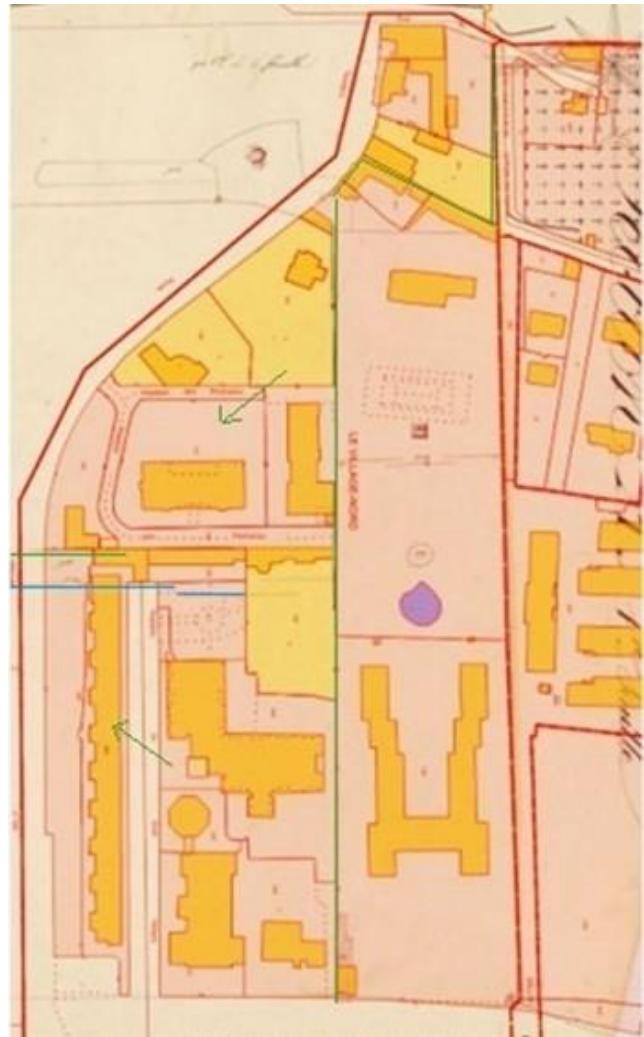


Fig. 3 (ci-contre) : La superposition partielle à gauche (partie sud de la parcelle A 913) permet de mieux repérer, à droite, sa partie nord et surtout perpendiculairement à la ligne rouge de l'actuelle avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, les anciens traits gris du cadastre de 1820 des murs de soutènement de l'avancée de la 6^e terrasse.

Les tracés verts sont ajoutés en continuité depuis la gauche (des pointillés bordent la rampe descendante sud existant encore). Les pointillés bordant la rampe descendante nord représentent la branche est de l'Impasse des Pêcheries, (en forme de U, fig. 2). En dessous à droite, les tracés bleus représentent l'avancée nord de la 7^e terrasse (square de la Roseraie) et ses deux petites rampes nord et sud (pointillés décalés pour laisser apparaître les précieux traits gris).

Cette technique démontre la réelle continuité du sud au nord des murs de soutènement des terrasses 6 et 7. Elle témoigne aussi que le paysage urbanisé côté nord s'est bien développé sur les terres de la parcelle A 913. Ainsi, avant d'être divisée par la route, l'avancée du grand mur de la terrasse 6 et la terrasse 7 séparaient deux grands jardins : le Jardin en Pente et le Jardin des Canaux.

Ève Golomer

³ Remerciements à Grégory Bussonnais, géomètre du cadastre PTGC Versailles/ SDIF Rambouillet pour ce travail informatisé